

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05 décembre 2018**

**Objet : Plan de financement modifié pour le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre du Jalon 1 du SDAN sur le Département de la Corrèze.**

**L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.**

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :36 (dont 6 procurations) -126 voix

Votants : 36 Pour - 126 voix

**Sont présents :**

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr JM Bost) – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Méricout) – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix  
Mr Pascal COSTE - 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr D Marcellaud) – 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix  
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) – 15 voix  
Mr Alain LAGARDE – 1 voix  
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix  
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Christophe PATIER - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre)- 6 voix  
Mr Thierry TROLONG – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à C Latouille) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Gérard Vandenbroucke) – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Agglo Grand Guéret  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Départemental de la Corrèze  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Mr  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente Département Creuse  
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

**Sont excusés :**

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant)– 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant- 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Département Creuse  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne

Le plan de financement prévisionnel du 05 Avril 2018 pour le financement du déploiement 100% fibre sur le département de la Corrèze a arrêté la part attendue par les collectivités corréziennes (Conseil départemental et EPCI) à **48 441 590 €**.

Cette somme se décompose comme suit :

<b>Déclinaison du protocole du 08 Janvier 2018 / Plan de financement acté le 05 Avril 2018</b>	<b>Part CD 19</b>	<b>Part EPCI 19</b>	<b>Total</b>
Avances Remboursables	2 988 938 €	12 011 062 €	<b>15 000 000 €</b>
Avances Remboursables transformables en Fonds de Concours	20 434 214 €	8 007 376 €	<b>28 441 590 €</b>
Emprunt Dorsal	5 000 000 €		<b>5 000 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>28 423 152 €</b>	<b>20 018 438 €</b>	<b>48 441 590 €</b>

Pour rappel, ce plan de financement, adopté dans le protocole d'accord financier de base, a été élaboré en prenant comme hypothèses l'application d'un taux d'abattement prudentiel de 45% des redevances attendues de la SPL Nouvelle Aquitaine THD jusqu'en 2032 et un pourcentage de raccordement de 60% sur 10 ans.

Les estimations de redevances de la SPL ont, depuis, été affinées et modélisées dans un nouveau plan d'affaire actualisé. Basé sur le scénario « médian » : abattement prudentiel de 10% et période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042, le niveau de recettes nettes anticipé, pour le Département de la Corrèze, est désormais estimé à **66M€** (contre 20M€ dans le plan de financement initial).

Sur cette nouvelle base, et au vu des délibérations 634 et 635 du 13 Novembre 2018, le plan de financement pour la Corrèze est ajusté comme suit :

Département : Emprunt DORSAL porté de 5 à 20 M€, le solde de la participation du Département, soit 8,423 M€, étant financé par des avances remboursables gagées sur les recettes.

EPCI : financement de l'intégralité de la participation des EPCI par avances remboursables soit 20, 018 M€ contre 12, 011 M€ initialement.

Soit de manière synthétique :

<b>Actualisation du plan financement suite délibération du 13/11/2018</b>	<b>Part CD 19</b>	<b>Part EPCI 19</b>	<b>Total</b>
Avances Remboursables	2 988 938 €	20 018 438 €	<b>23 007 376 €</b>
Avances Remboursables transformables en Fonds de Concours	5 434 214 €		<b>5 434 214 €</b>
Emprunt Dorsal	20 000 000 €		<b>20 000 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>28 423 152 €</b>	<b>20 018 438 €</b>	<b>48 441 590 €</b>

La part EPCI sous forme de fonds de concours va être transformée intégralement en avance remboursable gagée sur les recettes nettes SPL.

Les conventions initiales d'avance remboursable passées avec les EPCI seront modifiées en conséquence par voie d'avenant pour se substituer aux conventions de fonds de concours qui seront annulées. Par ailleurs, puisque le niveau de trésorerie actuelle et attendu d'ici la fin de l'année sur le budget a **RECUP EN PREFECTURE** proposé d'annuler tous les titres déjà émis dans le cadre des conventions de « fonds de concours » avec les EPCI.  
Le 06/12/2018





La répartition par EPCI est la suivante :

	Plan financement 04/05/2018			Modification
	Montant voté CS	Montant Av	Montant FdC	Après CS 05/12/2018 2018
CC		60%	40%	100% AvRemb
Agglomération de Brive	4 032 654 €	2 419 592 €	1 613 062 €	4 032 654 €
Agglomération de Tulle	551 528 €	330 917 €	220 611 €	551 528 €
CC Haute Corrèze Communauté	738 509 €	443 105 €	295 404 €	738 509 €
CC Midi Corrèzien	2 271 353 €	1 362 812 €	908 541 €	2 271 353 €
CC Ventadour Egletons Monédières	1 804 348 €	1 082 609 €	721 739 €	1 804 348 €
CC Vezere Monédières Millesources	502 877 €	301 726 €	201 151 €	502 877 €
CC Xaintrie Val'Dordogne	2 207 904 €	1 324 742 €	883 162 €	2 207 904 €
Pays d'Uzerche	1 612 210 €	967 326 €	644 884 €	1 612 210 €
Pays de Lubersac-Pompadour	1 277 033 €	766 220 €	510 813 €	1 277 033 €
Syndicat de la Diège	4 944 917 €	2 966 950 €	1 977 967 €	4 944 917 €
CC Pays de St Yrieix (pour les communes corrèziennes - Segur le Château et St Eloy les Tuileries)	75 105 €	45 063 €	30 042 €	75 105 €
<b>Total</b>	<b>20 018 438 €</b>	<b>12 011 063 €</b>	<b>8 007 375 €</b>	<b>20 018 438 €</b>

Le remboursement de l'avance interviendra selon 2 échéanciers :

- Un premier échéancier 2022 -2031 correspondant au montant de l'avance initiale
- Un second échéancier 2032-2041 correspondant au montant différentiel de l'avance

S'agissant du Département de la Corrèze, la modification porte sur la répartition emprunt Dorsal/Avance Remboursable ; la convention « Avance Remboursable » passant de 23 423 152€ à 8 423 152€.

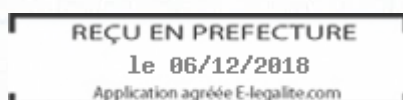
Par ailleurs, les plans de financement des jalons 1 Haute-Vienne et Creuse seront, en accord avec les Départements concernés, révisés selon les mêmes modalités que le plan de financement actualisé du Jalon 1 Corrèze présenté ci-dessus : **scénario médian du plan d'affaire SPL soit un abattement prudentiel de 10% et une période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042,**

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité**

- **d'accepter le nouveau plan de financement pour le déploiement 100% ftth sur le Département de la Corrèze,**
- **d'appliquer ces mêmes modalités sur les Départements de la Creuse et de la Haute-Vienne**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**



Code	Description	Montant	Montant	Montant
01	Impôt sur le revenu	100000	100000	100000
02	Impôt sur les sociétés	200000	200000	200000
03	Impôt sur la consommation	300000	300000	300000
04	Impôt sur le patrimoine	400000	400000	400000
05	Impôt sur les transactions	500000	500000	500000
06	Impôt sur les successions	600000	600000	600000
07	Impôt sur les droits de succession	700000	700000	700000
08	Impôt sur les droits de mutation	800000	800000	800000
09	Impôt sur les droits de mutation	900000	900000	900000
10	Impôt sur les droits de mutation	1000000	1000000	1000000
11	Impôt sur les droits de mutation	1100000	1100000	1100000
12	Impôt sur les droits de mutation	1200000	1200000	1200000
13	Impôt sur les droits de mutation	1300000	1300000	1300000
14	Impôt sur les droits de mutation	1400000	1400000	1400000
15	Impôt sur les droits de mutation	1500000	1500000	1500000
16	Impôt sur les droits de mutation	1600000	1600000	1600000
17	Impôt sur les droits de mutation	1700000	1700000	1700000
18	Impôt sur les droits de mutation	1800000	1800000	1800000
19	Impôt sur les droits de mutation	1900000	1900000	1900000
20	Impôt sur les droits de mutation	2000000	2000000	2000000

Le montant des impôts dus est de 20 000 000 €.

Le montant des impôts payés est de 10 000 000 €.

Le montant des impôts à payer est de 10 000 000 €.

Le montant des impôts à recevoir est de 0 €.

Le montant des impôts à verser est de 0 €.

Le montant des impôts à déduire est de 0 €.

Le montant des impôts à reporter est de 0 €.

Le montant des impôts à réintégrer est de 0 €.

Le montant des impôts à réajuster est de 0 €.

Le montant des impôts à réviser est de 0 €.

Le montant des impôts à réexaminer est de 0 €.

Le montant des impôts à réanalyser est de 0 €.

Le montant des impôts à réévaluer est de 0 €.

Le montant des impôts à réestimer est de 0 €.

Le montant des impôts à réajuster est de 0 €.

Le montant des impôts à réviser est de 0 €.

Le montant des impôts à réexaminer est de 0 €.

Le montant des impôts à réanalyser est de 0 €.

Le montant des impôts à réévaluer est de 0 €.

Le montant des impôts à réestimer est de 0 €.

Le montant des impôts dus est de 20 000 000 €.

Le montant des impôts payés est de 10 000 000 €.

Le montant des impôts à payer est de 10 000 000 €.

Le montant des impôts à recevoir est de 0 €.

Le montant des impôts à verser est de 0 €.

Le montant des impôts à déduire est de 0 €.

Le montant des impôts à reporter est de 0 €.

Le montant des impôts à réintégrer est de 0 €.

Le montant des impôts à réajuster est de 0 €.

Le montant des impôts à réviser est de 0 €.

Le montant des impôts à réexaminer est de 0 €.

Le montant des impôts à réanalyser est de 0 €.

Le montant des impôts à réévaluer est de 0 €.

Le montant des impôts à réestimer est de 0 €.



Directeur de l'Administration Fiscale

Compte rendu de l'Assemblée Générale

**REÇU EN PEFECTURE**  
 le 06/12/2018  
 Application agréée E-legalite.com